

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 24**M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.**ETAIENT REPRESENTES : 9**Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

12 – 09 mars 2023

***12. Convention de servitude de passage d'une ligne électrique aérienne 400 Volts, sur la parcelle communale cadastrée section CR n° 0392 - de la Rhode, à la SA ENEDIS***

Rapporteur : Monsieur THIERS.

**Vu** le courrier de la SARL MICROTOPO – Géomètre, ayant son siège à Agen (47000) ZAC Agen Sud, avenue du Midi, représentant la SA ENEDIS,

**Vu** la convention de servitude établie par la SA ENEDIS en vue de l'établissement à demeure d'une ligne électrique aérienne d'une longueur totale d'environ 30 mètres (2 supports – 0 ancrage à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments), nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité, sur la parcelle cadastrée section CR 0392 de la Rhode – 82200 Moissac, propriété de la Ville de MOISSAC,

**Vu** le plan cadastral et le schéma du projet,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** la mise à disposition du terrain, l'accès du personnel et du matériel de la SA ENEDIS sur la parcelle cadastrée section CR 0392 - de la Rhode – 82200 Moissac,

**APPROUVE** la convention de servitude à titre gratuit établie par la SA ENEDIS pour l'établissement à demeure d'une ligne électrique aérienne pour la distribution d'électricité section CR 0392 - de la Rhode – 82200 Moissac 82200, propriété de la Ville de MOISSAC,

**DIT** que les frais liés à cette opération seront à la charge de la SA ENEDIS,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude.

Pour copie conforme  
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :